

de dire : Il nous est impossible d'attendre, parce que le sénateur Cox ne peut attendre.... C'est sans doute que, n'ayant pas d'arguments sérieux, solides et légitimes à apporter à l'appui de leur cause, force leur est bien de faire appel aux préjugés et de soulever les passions du peuple canadien, afin d'assurer l'adoption d'une mesure qu'ils désespéreraient de voir triompher, si elle était jugée d'après son mérite propre.

Ainsi parlait M. Blair qui a été élevé à la présidence de l'un des tribunaux judiciaires les plus importants du Canada. Qu'ajoutait celui qui a été appelé à ce poste de confiance comme possédant l'expérience et étant doué du jugement nécessaires pour l'occuper ? M. Blair disait encore :

Je demanderai aussi, en toute franchise et sincérité, d'où vient cette impulsion irrésistible qui nous force à mettre ce projet à exécution sans retard. Il n'en avait jamais été question et le gouvernement n'y avait pas même songé, avant que la Compagnie de chemin de fer le Grand Tronc eut décidé qu'il était de son intérêt de faire libéralement subventionner par l'Etat une entreprise qu'elle désirait lancer.

Voilà le secret de toute l'affaire ; c'est de là qu'est partie l'idée. Toutes les autres considérations ont été écartées. Tous ces dangers ne nous avaient jamais effrayés ; nous n'en avions jamais tenu compte ; nous n'avions jamais songé que nous étions sur le bord d'un pareil précipice ; nous ne savions pas que le sort de la patrie était en jeu. Il a fallu, pour nous ouvrir les yeux, que la Compagnie de chemin de fer le Grand Tronc vint exposer sa requête devant mes ex-collègues, les honorables membres du gouvernement.

Et quel sens les membres du gouvernement attachaient-ils à ce langage ? Une partie des déclarations de l'honorable M. Blair ne pouvait signifier qu'une chose. Comment les membres du gouvernement eux-mêmes interprétaient-ils ces paroles ? Ces paroles de l'honorable M. Blair—j'appelle l'attention sur ce fait—demeurent en présence du gouvernement et du pays sans que leur auteur les ait rétractés ou retirés. Voici ce qu'en disait le ministre de la Justice, voici l'interprétation qu'il donnait aux déclarations de l'honorable M. Blair à la session de 1903 (pages 9276 et 9277 des Débats) :

Il me semble que l'ex-ministre des Chemins de fer et Canaux, je regrette qu'il ne soit pas ici ce soir—aurait pu expliquer l'attitude prise par le gouvernement autrement qu'en insinuant que le cabinet n'est qu'un instrument aux mains du sénateur Cox..... Par égard pour le pays et pour ses collègues qui le respectent et à qui il est censé porter lui-même quelque respect, l'honorable député est tenu en honneur de s'expliquer. Il importe que l'on sache tout de suite que ce projet n'est pas l'œuvre du sénateur Cox et que ce n'est pas à ce dernier qu'il devra profiter ; il importe que l'on réduise à néant l'insinuation vile et méprisante que nous sommes mus par des motifs inavouables.

Qu'on pèse ces paroles : " Il importe qu'on réduise à néant l'insinuation vile et méprisante que nous sommes mus par des motifs inavouables ". Ainsi, le ministre de la Jus-

M. BORDEN (Halifax).

tice, parlant au nom du gouvernement, reprochait à l'honorable M. Blair d'avoir accusé ses ex-collègues non seulement d'être les auteurs d'un projet blâmable mais d'obéir à des motifs inavouables ; et, je le répète, l'honorable M. Blair, n'a pas retiré un seul mot de ces accusations. Néanmoins, le gouvernement l'a nommé président de cette commission des chemins de fer. Qu'ajoutait le ministre de la Justice dans cette circonstance ?

Si l'ex-ministre des Chemins de fer et Canaux pensait ce qu'il a dit, c'est ici et à cette heure qu'il devrait porter une accusation, s'il en a à proférer, et qu'il devrait la prouver. Il n'est pas juste que ce mot malheureux fasse le tour du pays et serve de thème à tous les écrivassiers conservateurs dans leurs attaques contre le parti libéral. Je mets l'honorable député au défi de porter ou de prouver quelque accusation contre le gouvernement sous ce rapport, et, je le répète, c'est ici le lieu et c'est maintenant le temps où il devrait prouver ses accusations, si toutefois il est en mesure d'en porter contre le gouvernement. Le jour même où l'honorable député s'est permis le mot malheureux sur lequel j'ai appelé l'attention de la Chambre, on se servait d'une expression semblable sous ce même toit, mais hors de cette Chambre. Il est concevable qu'un orateur parlant sous l'influence de la généreuse hospitalité de l'honorable leader de l'opposition, s'oublie, dans un discours d'après dîner, au point de se servir d'un mot comme celui là, mais cela est impardonnable de la part de l'honorable député qui avait soigneusement préparé le discours qu'il a prononcé et au cours duquel il a jugé bon de glisser de sang-froid une insinuation aussi dénuée de fondement.

A-t-on retiré cette insinuation ? Le gouvernement peut-il citer une seule parole de rétractation de la part de l'honorable M. Blair. A-t-il entre les mains une déclaration écrite de ce dernier désavouant le langage dont il s'est servi dans son discours ? S'il n'en a pas, il me semble étrange qu'il ait nommé à un poste de confiance celui qui a lancé de pareilles accusations, sans exiger d'abord que celui-ci désavoue ces accusations et rétracte ces insinuations. Mais, il y a plus. Mon honorable ami qui occupe si dignement la position de Solliciteur général (M. Lemieux), et qui était alors simple député bien qu'il fût dans les secrets du gouvernement, a parlé en ces termes de l'honorable M. Blair :

Le dépit qui suit dans le discours de l'ex-ministre indique bien que le vrai motif de sa démission ne nous a pas encore été révélé. Son discours n'exprime que crainte, frayeur, alarme et aigreur. Il se rue sur ses collègues et cherche à soulever contre le premier ministre des préventions qui pourraient nous éloigner de lui si nous ne le connaissions pas si bien, lui et ses collègues.

Je citerai maintenant, dans un autre ordre d'idées, les paroles de l'honorable M. Blair et j'examinerai, à la lumière de ces citations, si le gouvernement était justifiable de nommer M. Blair à la position qu'il occupe aujourd'hui. J'aurais cru que celui qui était appelé à présider la Commission